



**REPONSE A L'AVIS**  
DU  
**PARLEMENT CITOYEN CLIMAT**  
PROVINCE DU LUXEMBOURG





## Table des matières

Introduction.....	4
En bref .....	6
Le programme PEPS .....	7
Thème 1 : La production et la consommation locales .....	17
Thème 2 : La mobilité.....	28
Thème 3 : L'habitat .....	32
Thème 4 : L'action et l'engagement au niveau local .....	34

## Introduction

Nous, citoyens et citoyennes, réunis dans le cadre du Parlement Citoyen Climat en Province de Luxembourg, souhaitons, à travers ce présent avis, partager les résultats de nos travaux.

Ces derniers se sont déroulés dans un cadre géographique précis - la Province de Luxembourg belge - dans le contexte de la Charte TEPOS (Territoires à énergie positive) adoptée à l'unanimité par le Conseil provincial, et à la veille de la COP21.

L'avis et les propositions synthétisent le fruit de 3 weekends de travail intense, de débats avec des personnes ressources et d'échanges entre citoyens. Ils reflètent la richesse et la diversité des opinions ainsi que leur convergence vers quelques axes précis. Ils s'adressent en priorité au Conseil provincial du Luxembourg, aux acteurs sociaux et économiques du territoire et à l'ensemble des citoyens qui y résident. Plus largement ce document s'adresse à toute personne soucieuse de démocratie et sensible aux enjeux climatiques et énergétiques.

Nous espérons que ces propositions contribueront concrètement à :

- réduire la consommation d'énergie (électricité, eau, déplacements)
- promouvoir les énergies renouvelables
- développer l'économie et l'emploi au niveau local
- allier le confort, le bien-être et le coût pour le citoyen dans la recherche d'un juste équilibre
- valoriser et faire un bon usage des ressources locales (bois, chanvre, etc.)
- (re)créer du lien social

Nous avons accepté de participer à cette expérimentation à la demande du Conseil provincial. En cette qualité, nous demandons aux membres de ce dernier d'assumer leur engagement en prenant en considération le présent avis.

Concrètement, lors du Conseil provincial du 27 novembre 2015, après avoir présenté publiquement l'avis du Parlement, nous demandons aux conseillers provinciaux de s'exprimer oralement sur sa mise en œuvre ou sur les alternatives possibles à son application.

Enfin, au printemps 2016, nous souhaitons revoir les conseillers provinciaux afin d'être informés des suites données à l'avis (à moyen et long terme) et afin de poursuivre ensemble la réflexion.

## En bref

Le présent avis comprend une réflexion sur le **programme PEPS**. Nous considérons que pour aboutir, ce programme doit être accompagné d'un plan d'actions budgétisé et comprendre des étapes intermédiaires avant l'échéance finale fixée à 2050.

De la multitude d'informations reçues, nous avons choisi de dégager **4 thèmes** principaux qui sont : la production et la consommation locales ; la mobilité ; l'habitat ; l'action et l'engagement au niveau local.

- **Production et consommation locales** : nous proposons d'inciter et de favoriser la production et la consommation locales notamment par un étiquetage spécifique sur les produits alimentaires. Les citoyens ont besoin d'informations claires leur permettant d'effectuer des choix de consommation plus durables. Il est nécessaire également de soutenir davantage les producteurs locaux.
- **Mobilité** : nous proposons de réduire les émissions de CO<sup>2</sup> en facilitant et en limitant les déplacements grâce à une centrale de mobilité qui ferait converger et rendrait visibles l'offre et la demande.
- **Habitat** : pour permettre aux citoyens de poser des choix durables en matière d'habitat, nous proposons de mieux les informer, de les sensibiliser et de les accompagner dans la mise en œuvre. Nous proposons également de créer une filière éco-durable locale et d'entamer une réflexion au niveau urbanistique.
- **Action et engagement au niveau local** : nous proposons que la Province et les communes montrent l'exemple en matière de lutte contre le réchauffement climatique, notamment en coordonnant et en développant davantage le rôle des éco-passeurs et des éco-team. Nous proposons également que la Province soutienne les initiatives éco-citoyennes locales.

## Le programme PEPS

- **Notre objectif** : favoriser la concrétisation du programme PEPS.
- **Notre réflexion** : au cours de notre travail, nous avons pris connaissance du programme PEPS dans le cadre duquel le parlement citoyen s'inscrit. Ce programme nous a semblé ambitieux, explicite et détaillé. Toutefois, pour assurer sa mise en œuvre et atteindre les objectifs annoncés, il est indispensable de budgétiser un plan d'actions et de préciser la façon dont ces actions vont être concrétisées.
- **A qui nos propositions s'adressent-elles ?**

Au Conseil provincial

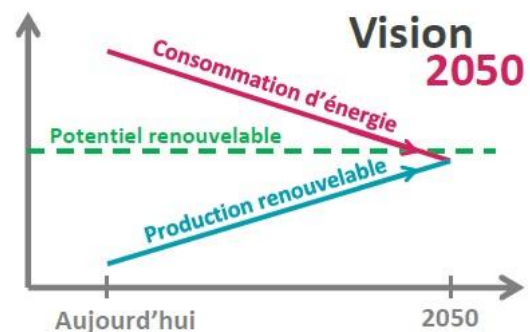
PEPS LUX, TEPOS, Convention des Maires ... des notions qu'il est important de remettre en contexte.

La Province de Luxembourg a signé la charte TEPOS, Territoire à énergies positives. Cela implique que notre territoire va intégrer la question de l'énergie dans une vision politique, stratégique, systémique du développement local.

La démarche permet aux territoires de réinvestir leurs missions du service public dans le sens de l'intérêt général. Elle permet également de recréer des liens entre les villes et les campagnes avec des bénéfices partagés (apport du savoir-faire, de l'investissement d'un côté et de l'autre côté un apport des ressources, du potentiel de production nécessaire).

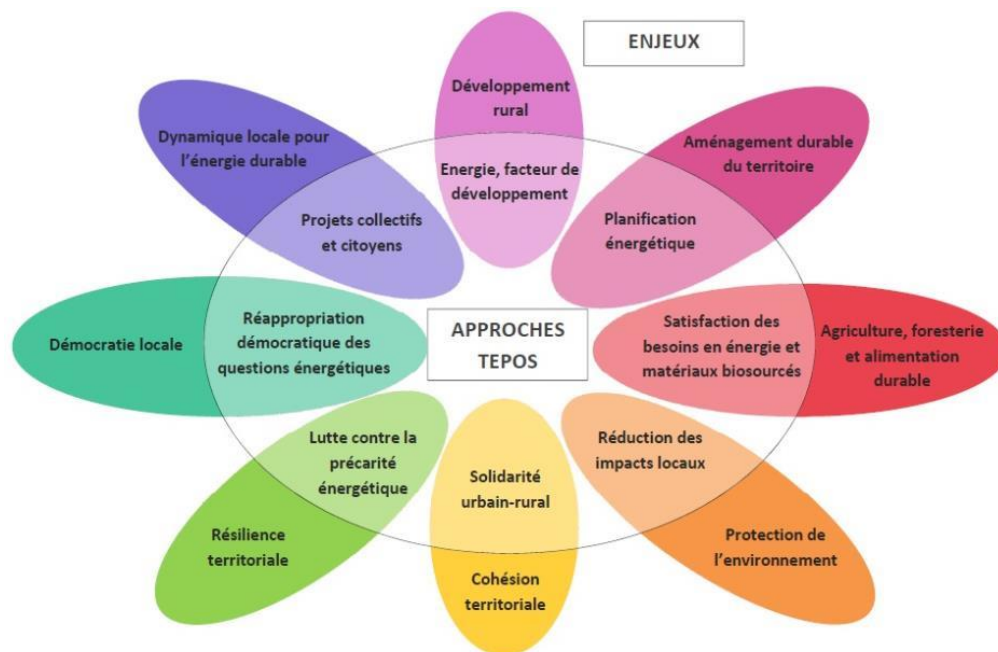
Un territoire à énergie positive vise l'objectif de réduire ses besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétiques, et de les couvrir par les énergies renouvelables locales ("100% renouvelables et plus").

L'accomplissement de la transition énergétique représente la fin première du territoire à énergie positive : elle répond aux enjeux fondamentaux du changement climatique, de l'épuisement des ressources fossiles et de la réduction des risques industriels majeurs à l'échelle du territoire.



Les Territoires à Énergie Positive partagent l'idée que les collectivités locales peuvent et doivent - ensemble- jouer un rôle majeur pour :

- la réappropriation des questions d'énergie par l'ensemble des citoyens, élus et acteurs socio-économiques,
- la mise en œuvre de projet DE territoire (et non des projets sur un Territoire) pour la réduction des consommations d'énergies et la production d'énergies renouvelables,
- l'interpellation des pouvoirs centraux (européen, national, régional) et locaux pour la mise en œuvre de conditions favorables à la nécessaire transition énergétique.



Le concept de « territoire à énergie positive » n'est pas que théorique : plusieurs territoires européens (Güssing, Mureck, Prato-alto-Stelvio, Dobbiaco, Wildpoldsried, Jühnde, Samsoe...) ont déjà atteint l'objectif. En Belgique, de nombreuses collectivités, territoires et acteurs se mettent aussi en mouvement (Province de Luxembourg, Wallonie Picarde, ...) : Ils ont constitué le réseau TEPOS.be pour accélérer et renforcer leur démarche.

Animé par l'APERe, TEPOS.be est l'antenne belge du réseau européen RURENER (réseau des communes rurales engagées pour la neutralité énergétique) qui porte la voix des membres belges au niveau européen, tout en connectant les territoires belges à 10 autres réseaux nationaux.



Il propose à ses membres de

- Sensibiliser et promouvoir leur démarche



- Échanger et mettre en commun leurs acquis et expériences
- Faire valoir des points de vue à travers la diffusion d'opinions
- Disposer d'un soutien individualisé en fonction des besoins de chaque membre
- Développer des projets de soutien régionaux et européens.

### La dynamique PEPS-Lux

La dynamique initiée par la Province de Luxembourg part du constat que les communes et groupements de communes peuvent et doivent jouer un rôle majeur dans la réappropriation par l'ensemble des citoyens, élus et acteurs économiques des questions énergétiques et la mise en œuvre concrète d'actions de réduction des consommations d'énergies et de production d'énergies renouvelables.

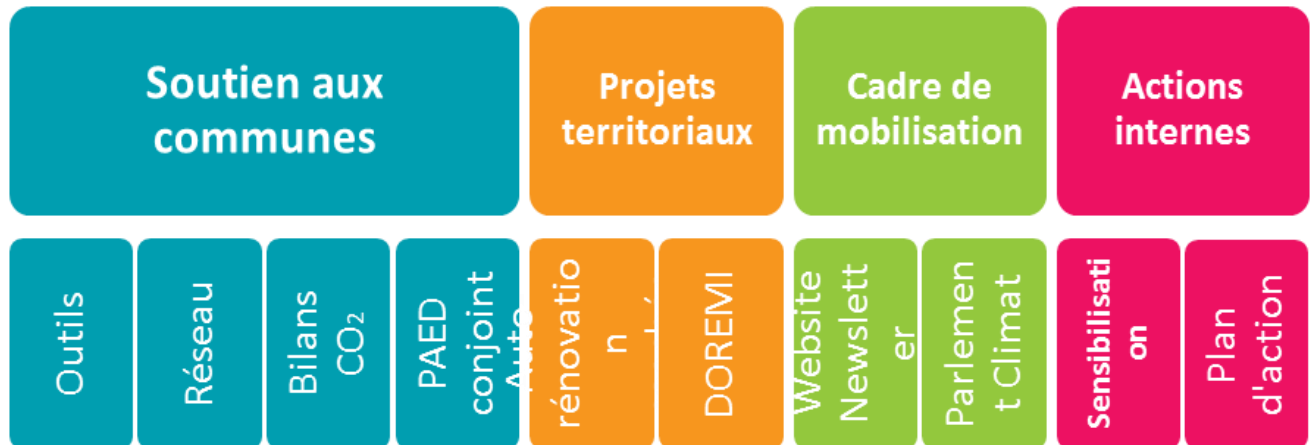
Ces dernières années, l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie énergétique concertée sont peu à peu apparues indispensables au développement du territoire provincial tant en termes économiques que sociaux et environnementaux. En outre, une telle approche répond à des enjeux déjà très prégnants sur le territoire provincial tels que l'amélioration de la démocratie locale, la précarité énergétique et la sécurité d'approvisionnement énergétique.

Cette volonté de prise en main de la dynamique par la Province de Luxembourg se traduit par une approche de l'énergie comme axe prioritaire du développement territorial afin de sensibiliser tous les gisements d'économie d'énergie et de couvrir les besoins restants par l'exploitation optimale et respectueuse du contexte environnemental, de l'ensemble des potentiels d'énergie renouvelable.

La réalisation d'un tel défi passe par la mobilisation des acteurs publics du territoire, à travers la mise à disposition de moyens techniques et humains, ainsi que la recherche de nouveaux modes de financement. Une attention particulière est donnée à l'association de la population et des acteurs locaux dans la prise de décision publique et dans la réalisation des actions pour créer une véritable dynamique territoriale.

Concrètement, 4 axes de travail sont coordonnés par un comité de pilotage composé de représentants de la Province, du Gouverneur, d'IDELUX, de l'ULg, de l'EFT Le Trusquin, de l'APERÉ.

# PEPS-Lux



**Le premier axe de travail** est concentré sur le soutien aux communes et l'animation d'un réseau de communes engagées afin de faciliter fortement le développement et la réalisation de plans d'action locaux dans le cadre de l'adhésion des communes à la Convention des Maires. Cette adhésion consiste en un engagement à œuvrer pour la réduction de 20% à l'horizon 2020 (ou 40% à l'horizon 2030) des émissions des gaz à effet de serre sur le territoire communal.



A ce jour, 24 communes ont déjà rejoint le mouvement et bénéficient d'un soutien technique et méthodologique pour la réalisation de leurs bilans énergétiques territoriaux et l'élaboration de plans d'action en faveur de l'énergie durable.



Depuis fin 2015, le service offert aux communes par la Province bénéficie d'un soutien financier et méthodologique de la Wallonie dans le cadre de la campagne POLLEC 2 coordonnée par l'APERe. Ce soutien pourrait être renouvelé en 2017 suite à l'appel à candidature POLLEC 3 qui sera lancé par la Wallonie dans le courant mai 2016.

**Le deuxième axe de travail** vise à mettre en œuvre des projets supra-locaux tels que des campagnes de soutien à la rénovation énergétique

Un **coach**  
pour mon **toit** !



de l'habitat (ex : Un coach pour mon toit), ou de développement des énergies renouvelables (Coordination avec SOPAER, recherche de mécanismes innovants de partenariat public-privé dans le cadre de POLLEC).

**Le troisième axe de travail** consiste en la mise en œuvre d'un cadre de mobilisation de l'ensemble des parties prenantes du territoire.

Ce cadre de mobilisation passe par la mise en ligne d'un site Web, la publication d'une newsletter et l'organisation d'événements destinés à informer, questionner et conscientiser les acteurs du territoire face aux enjeux de la transition énergétique.

De plus, depuis son lancement, la dynamique PEPS-Lux est caractérisée par une volonté politique de co-construire l'avenir énergétique du territoire provincial avec l'ensemble des parties prenantes de ce territoire.

L'objectif de cette approche est de favoriser, d'une part, l'appropriation par l'ensemble des acteurs concernés des politiques qui seront définies et, d'autre part, leur implication dans la mise en œuvre de ces dernières.

Elle vise en outre à allier les connaissances locales et culturelles aux connaissances des experts techniques et scientifiques pour faciliter des décisions politiques basées sur des données techniquement crédibles et politiquement légitimes.

Comme déjà abordé plus haut, elle se traduit tout d'abord par la création d'un organe de coordination multi-latéral appelé « Comité de pilotage », présidé par Thérèse Mahy, Députée provinciale, et composé de représentants des services techniques provinciaux, de l'intercommunale de développement IDELUX, et de l'ULg. Sont également associés à ce comité de pilotage en tant que conseillers l'EFT Le Trusquin et l'APERe.

En outre, pendant 3 week-ends d'automne 2015,

**33 citoyens tirés au sort** ont débattu des enjeux de la transition énergétique sur le territoire provincial au sein du premier Parlement Citoyen Climat coordonné par l'équipe SEED de l'ULg. Les résultats de leurs travaux ont été présentés au

Conseil provincial et alimentent désormais le travail du comité de pilotage. (plus d'infos : <http://events.ulg.ac.be/parlement-citoyen-climat/>).

**Le dernier axe de travail** vise à la mise en œuvre d'actions internes à la Province elle-même afin de la positionner comme leader exemplaire de la démarche.

- I) La Province de Luxembourg s'est dotée d'un formidable outil d'aide à la décision : le cadastre énergétique. Ce dernier permet de suivre chacun des bâtiments provinciaux quant aux consommations électriques et de carburants. Le cadastre nous indique

donc toutes les améliorations énergétiques à mettre en œuvre au sein de nos bâtiments ( isolation, éclairage LED, double vitrage,..). Nous encourageons les communes luxembourgeoises à utiliser cet outil.

2) La création d'Ecoteam au sein de certaines institutions pilotes permet l'implication directe du personnel provincial dans ce défi énergétique.

- **Nos propositions :**

- Établir un calendrier des actions prioritaires en concertation avec les citoyens (processus participatif, démocratie directe, consultation populaire...) et les politiques (communes, province) sur base d'un état des lieux des ressources humaines et techniques disponibles ;

La dynamique PEPS LUX est avalisée par un comité de pilotage qui s'est engagé en décembre 2015 à mettre en place un groupe d'experts. Ces derniers ont la mission d'avaliser nos trajectoires et toutes les données relatives à la neutralité CO<sub>2</sub>, les différentes étapes du processus ainsi que le bilan CO<sub>2</sub> territorial 2006-2012 qui a relevé une diminution à l'échelle de la Province de 11,5% des émissions en 6 ans. (-11,1 % si on tient compte du trafic autoroutier).

En septembre 2016 aura lieu la première Rencontre climatique. Celle-ci a pour objectif de mettre en réseau, d'une part, un panel d'acteurs issus du milieu économique, citoyen, institutionnel et les initiatives menées en matière énergétique et d'autre part de, mettre en lumière les scénarios possibles pour une société sans énergies fossiles.

Durant cette réunion, nous proposerons les points suivants :

- Les scénarios du possible pour une société sans énergies fossiles à l'horizon 2050
- Atteindre les objectifs premiers par une mobilisation par réseaux
- Les engagements wallons pris dans le cadre de la COP21 et leur articulation avec les ambitions de territoire
- Présentation du répertoire d'acteurs, d'outils et d'initiatives concrètes sur le territoire de la Province de Luxembourg
- Présentation de la charte et invitation aux engagements collectifs et individuels

Chaque année, je vous proposerai de revoir afin d'affiner nos objectifs et de présenter de nouvelles initiatives.

Même si les changements s'opèrent déjà au sein de notre institution et des communes ' Convention des Maires', la démarche reste complexe car elle doit intégrer nos mentalités et nous orienter vers de nouveaux comportements. La Province de Luxembourg est à l'œuvre pour permettre ce changement.

Le comité de pilotage a marqué un intérêt tout spécifique à la mise en place d'une étude de vulnérabilité du territoire au changement climatique. Cette étude pourrait avoir lieu dès 2017.

En 2018, nous pourrons également présenter les résultats 2012-2018 mis en évidence par l'utilisation de l'outil de cadastre énergétique.

CAP 2030 : Réduction de 40% des émissions CO<sub>2</sub>, 27% de production d'énergies renouvelables.

En 2050, nous pourrions ainsi atteindre la neutralité énergétique. Il est important de rappeler que cette neutralité sera effective si tous les acteurs du territoire de la Province respectent les engagements pris.

- Budgétiser le plan d'actions et le communiquer aux citoyens ;

Il sera très difficile d'obtenir un budget précis et global tant les projets et les acteurs sont diversifiés sur le territoire luxembourgeois.

- Définir des étapes intermédiaires (2020, 2030) avec des objectifs à respecter ;
- Évaluer chaque année le plan d'actions et effectuer les adaptations et les ajustements qui s'imposent (toujours en collaboration avec les politiques et les collectifs citoyens) ;

Je propose que soit organisée, chaque année, une rencontre climatique afin de mettre en lumière les avancées réalisées, d'ajuster, s'il y a lieu, nos actions. Cette première rencontre a été programmée le 23 septembre prochain. Elle permettra de faire part aux différents acteurs, décideurs politiques, citoyens des outils mis en place et de partager nos expériences, nos questionnements.

- Effectuer une communication spécifique « Météo verte » (inspirée du bulletin météo) portant sur les avancées du PEPS (production d'énergies renouvelables, progrès en matière de transports, etc.). Cette communication se veut régulière (quotidienne si possible) via les médias (radio, TV, journaux locaux) afin de soutenir le programme PEPS.

Cette communication pourrait être intégrée sur le site Peps Lux qui devrait être présenté le 23 septembre prochain.

- **Nos prises de positions / nos interpellations**

- Dans sa communication, PEPS présente le Parlement Citoyen Climat (PCC) comme faisant partie du programme en lui-même. Les participants du PCC souhaitent rester autonomes dans l'élaboration et la communication de leur avis ;
- Les conseillers provinciaux se sont engagés à l'unanimité dans le programme PEPS. Il s'agit donc pour eux d'une priorité. Toutefois, la communication autour de ce projet est-elle suffisante ? Pourquoi la moitié des communes ne sont-elles pas déjà inscrites dans la démarche de la convention des Maires pourtant en accord avec les objectifs fixés par PEPS ?

Le travail de sensibilisation des communes continue mais la Province se doit de respecter l'autonomie communale. Actuellement, 24 communes ont souscrit à la démarche. Nous en sommes donc à la moitié des communes de la province de Luxembourg.

Notre mission, en tant que coordinateur, est d'aider les communes à réaliser un bilan CO2 territorial ainsi qu'un plan d'actions.

L'objectif étant d'atteindre en 2030, une réduction de 40% des émissions CO2.

L'élaboration d'outils de communication PEPS LUX : site internet, newsletter, facebook, stand pour les salons, documentaires relatifs à des actions communales (relevées dans les plans d'actions) seront des atouts supplémentaires à la sensibilisation.

Comment l'engagement provincial dont l'échéance est fixée à 2050 va-t-il pouvoir se décliner au niveau communal avec des majorités et des programmes politiques différents qui se succèdent et une vision souvent à court-terme ?

Cela relève de l'autonomie communale mais nous présupposons que le travail entamé et les efforts fournis durant une législature ne seront pas vains. Nous comptons sur le bon sens des élus communaux. La Province ne manquera pas de continuer la sensibilisation des nouveaux élus aux bienfondés de la démarche.

- Renforcer la crédibilité du programme PEPS permettra de contrer les arguments des climato-sceptiques ;

Cette crédibilité se fera tout naturellement une fois que le groupe d'experts aura avalisé toutes les trajectoires et données.

## Experts scientifiques

Compétence	Nom	Structure
Economiste	Axel Gautier	ULg
Transport	Mario Cools	ULg
Etude de la transition - Sociologie	Pierre Stassart	ULg
Energies renouvelables - Ingénieur	Michel Huart	ULB
Bâtiments - Normes - Efficience énergétique - Architecte	Jean-Marie Hauglustaine	ULg

## Praticiens et expertise « Acteurs locaux »

Secteur	Nom	Institution
PEP'S-Lux	Daniel Conrotte	Province de Luxembourg - CDD
PEP'S-Lux	Suzanne Keignaert	Province de Luxembourg -CDD
Industrie / Entreprises	Jérôme Maus	IDELUX
Industrie / Entreprises (Economie sociale)	Patrick Truccolo	Le Trusquin
Industrie / Entreprises	Bernard François	Paletterie François
Tertiaire	Muriel Jadoul	Facilitateur tertiaire (UNIPSO)
Agriculture	Laurent Somers	Valbiom asbl
Citoyen	Guirec Halflants	Vents du Sud scrl
Associatif / Education permanente	Christine Mahy	Réseau wallon de lutte contre la pauvreté
Associatif / Education permanente	Jean-Nicolas Burnotte	MOC-Luxembourg

## Garants méthodologiques

Compétence	Nom	Structure
POLLEC / Territoires à Energie Positive	Frédéric Praillet	APERe
Etude de la transition - Sociologie	Pierre Stassart	ULg

- Comment articuler PEPS et l'action politique sur le terrain de façon à lutter contre le réchauffement climatique tout en soutenant le développement économique ?

L'Europe propose un bel outil, coordonné par la Province de la Luxembourg: La Convention des Maires. Chaque commune qui y souscrit doit décliner un plan d'actions propre à son territoire dans lequel le volet économique n'est pas oublié.

- Le programme PEPS doit se positionner sur le transport, source importante d'émission de gaz à effet de serre et réel enjeu territorial ;
- Notre démarche entre dans le cadre de la COP21 mais sera toujours réalisable au niveau provincial quels que soient les résultats de la COP ;
- De façon générale, quels que soient les choix posés, il est nécessaire d'envisager les effets pervers ou effets rebonds de toute pratique ou technique. Il serait donc utile d'expérimenter à petite échelle certains choix avant de les globaliser.

Ces expériences peuvent être menées dans l'application des plans d'actions communaux. Le réseautage des communes permettra la diffusion des résultats.

La Convention des Maires permet un réseautage au niveau européen que nous essayons d'exploiter un maximum (visites, conférences, réunions).

#### Je m'engage à

- Poursuivre la sensibilisation des communes afin d'obtenir leur adhésion à la Convention des Maires. (site PEPS LUX, utilisation des réseaux sociaux pour communiquer, création d'une newsletter, présence d'un stand PEPS LUX lors des manifestations)
- La mise en place d'une rencontre climatique annuelle
- Développer et étoffer notre réseau européen



## **Thème I : La production et la consommation locales**

La production et la consommation locales sont en plein essor en province de Luxembourg.

En quelques années, de multiples initiatives en faveur d'une agriculture relocalisée, saine et durable, ont éclos. Nombreuses sont les actions en faveur du développement de l'offre et de la demande de produits locaux.

On observe ainsi un paysage de plus en plus diversifié, tant concernant les acteurs, que les produits, les modes de mise en contact des consommateurs et des producteurs, les modes de commercialisation, les outils développés, les philosophies, ...

Devant ce dynamisme débordant, mais également suite aux différentes considérations, aux questionnements repris dans votre avis, il m'est apparu essentiel d'organiser les Etats généraux des circuits courts en province de Luxembourg. De nos jours on appelle « Etats généraux » une assemblée de représentants de toutes les parties prenantes sur un sujet donné, afin de l'aborder le plus complètement possible. Le 7 juin dernier, à la Halle de Han, j'ai donc réuni une assemblée constituée d'agriculteurs, de producteurs, d'artisans-transformateurs, de porteurs d'initiatives, d'organismes actifs dans l'encadrement ou dans la commercialisation, et de consommateurs.

L'objectif de cette journée était non seulement de faire le point sur les initiatives existantes, mais également de mettre en réseau cette diversité d'acteurs, et de leur permettre d'échanger, afin de définir ensemble les axes de travail prioritaires pour notre province pour favoriser le développement des circuits courts.

Il est en effet clair que c'est en favorisant les synergies que nous gagnerons en efficacité pour ancrer, de manière cohérente, une alimentation locale et durable au sein de notre territoire.

Le rôle de la Province est bien de fédérer les initiatives, d'accompagner les producteurs, de les aider dans la promotion de leurs produits, et de sensibiliser le consommateur.

Avant d'apporter des éléments à vos réflexions en matière de production et de consommation locales, je tiens à vous rappeler l'existence de TerroirLux. TerroirLux, pour nous, est non seulement un portail internet reprenant d'innombrables informations liées au terroir (producteurs, produits, lieux de vente, groupements d'achat en commun, confréries, ...), mais également une structure faitière, une coupole, réunissant les différents acteurs « terroir ». C'est un bel outil de promotion, mais aussi une base de données unique, un

réseau de partenaires, et une structure fédératrice, qui a déjà connu de belles avancées depuis sa création, mais qui est encore en plein développement.

**Notre objectif:** inciter et favoriser la production et la consommation locales par un étiquetage spécifique.

**Notre réflexion :** nous considérons que le citoyen manque d'informations claires pour effectuer des choix «durables» en matière de consommation. Un produit local peut avoir nécessité une grande consommation d'énergie (serre chauffée par exemple). Alors comment s'y retrouver ?

**A qui nos propositions s'adressent-elles ?**

Au Conseil provincial, aux industriels du secteur, aux citoyens

**Nos propositions:**

◦ **Sensibiliser le consommateur** à la consommation de produits locaux (circuits courts) et limiter l'importation de produits présents chez nous en appliquant **un étiquetage spécifique** sur les produits alimentaires permettant au consommateur d'être informé et d'effectuer un choix conscient. Cet étiquetage peut préciser : l'origine ; le taux d'émission de CO<sup>2</sup> (y compris l'énergie grise produite lors de la fabrication, de la transformation des matières premières, du transport, etc.) ; la qualité (« produit respectueux de l'environnement », utilisation ou non de pesticides, élevage au sol, en plein air, types de culture, fruits de saison, etc.).

**Exemple d'étiquetage:** rouge= production éloignée, énergie grise très élevée / Orange= production européenne, énergie grise relativement élevée / Verte= production locale, peu d'énergie grise.

L'APAQ-W a initié une nouvelle méthodologie visant à redéfinir l'appellation qualité différenciée. Cela débute par l'établissement d'un diagnostic : les critères et les cahiers des charges sont-ils suffisants ou doivent-ils être renforcés de manière à faire évoluer et donner un sens nouveau à cette « marque distinctive ». Une enquête devrait être réalisée auprès des consommateurs lors de la Foire Agricole de manière à valider les critères de qualité différenciée sur base de ce qu'en attendent ceux-ci. L'objectif est de proposer, au mois de septembre, un nouveau logo, une nouvelle appellation liée à un cahier des charges éventuellement adapté. La volonté est également de renforcer l'assortiment sous ce label.

Toutefois, nous avons été informés qu'une campagne d'identification des produits financée avec de l'argent public posait problème à la Commission européenne à deux niveaux :

- Au niveau des aides d'état (art. 107 TFUE) : la campagne peut être constitutive d'un avantage octroyé à certaines entreprises en particulier

- Au niveau de la concurrence (art. 34 TFUE) : l'incitation des consommateurs à acheter les produits du pays ou de la région peut réduire l'achat de produits importés

L'APAQ-W a récemment fait appel à un cabinet d'avocats spécialisé en droit européen qui devrait rendre ses recommandations sur cette question fin du mois.

Différentes réunions sont déjà programmées avec l'APAQW tant au niveau de l'étiquetage que des cahiers des charges. La volonté est de travailler en cohérence avec la Région et l'Europe.

### **Nous menons des actions pour sensibiliser le consommateur à la consommation de produits locaux :**

- Site internet [www.terroirlux.be](http://www.terroirlux.be): ce site présente les produits/producteurs issus de la Province de Luxembourg, les lieux où l'on peut trouver les produits. Cet outil de promotion est en plein développement et répond à une réelle demande du producteur.

- les Etats Généraux des circuits courts ont été organisés le 07 juin dernier. Ceux –ci répondaient entièrement à une demande tant des producteurs, que des consommateurs. Les conclusions de cette journée seront bientôt disponibles.

- Large contribution à différents événements initiés par la Région wallonne qui mettent en valeur les producteurs locaux : animations diverses dans le cadre de la Semaine bio (livret de recettes mettant en valeur les producteurs bio locaux, ...), Quinzaine du Bœuf, Journées Fermes Ouvertes, ...

- Collaboration à l'entrée et la mise en valeur de produits locaux dans certaines grandes surfaces (Carrefour)

- Soutien apporté à différents organismes et/ou manifestations :

- Asbl Défense des producteurs laitiers : promotion du lait issu de notre territoire lors de différents événements (« En sport aussi une ardeur d'avance », ...).
- La petite foire de Semel, la pièce de théâtre « Nourrir l'humanité c'est un métier »
- Aux nombreux marchés de terroir, fête du beurre, ...
- ASBL Nature Attitude : Aide au développement des GAC
- Houtopia : exposition mettre en avant les relations hommes- environnement
- Animalaine : promotion de la filière « laine »
- Article 27, Potager partagé STRIA, Croix-Rouge , Vertpomme : création de potagers biologiques par et pour un public précarisé
- Moulin de Lafosse ( Aisnagué) production locale de farine

- Natagora : organisation de « Printemps Grandeur Nature » (alimentation bio/locale, jardinage sans pesticide)
- Soutien au Plan de Cohésion sociale et aux Agences de développement local
- Promotion du commerce équitable et local
- Différents salons : les Natureles, Librabeille, Aubépine (agriculture bio et écobioconstruction)
- Halle de Han : soutien aux conférences programmées
- Fondation pour les Générations Futures, Prix des Générations Futures, Réseau Interprovincial
- Ecoles : repas « aliments locaux », journée de sensibilisation
- Maisons des jeunes
- Epi lorrain
- Coopérative en permaculture ( Climax)
- ASBL Quartiers de vie : cahier ( favoriser un mode de consommation sain et citoyen)
- Soutien aux manifestations qui favorisent les producteurs locaux : Printemps Grandeur Nature, Bastogne, Nature Admise, Instinct Nature, Salon des utopies durables

**S'il importe de sensibiliser le consommateur à la consommation de produits locaux, il est également indispensable de développer l'offre locale et de favoriser les initiatives qui facilitent cette consommation locale :**

- Soutien apporté à différents organismes pour développer des filières locales de production, de transformation et de commercialisation :

- Réseau Solidairement : soutien pour le développement du nouveau site de commande en ligne, aide à la promotion, ...
- Appel à projets « Quand les femmes valorisent la terre... » : nombreux projets relatifs au développement de nouvelles filières.
- Filière chanvre : soutien à l'asbl Chanvre wallon pour développer la culture du chanvre et son utilisation comme isolant, soutien au CER pour la construction d'une usine de défibrage de chanvre qui permettra la fabrication d'isolant.
- Ateliers de transformation pour des produits alimentaires : soutien à l'asbl Agrinew pour la construction (Marche) d'un atelier de découpe de viande, de transformation de fruits/légumes et de fabrication de produits dérivés du lait.

- SPIGVA et CER : aide aux agriculteurs dans leur démarche de diversification (comptabilité de gestion, dossiers d'aide à l'investissement, dossiers de demande de permis, ....).
- Créajob : développement de la filière agro-touristique (encadrement de nombreux maraichers, ...)
- Centre de Michamps : analyses microbiologiques des denrées alimentaires
- Nature Attitude : formation en permaculture, ...
- Mise en œuvre pour 2016 d'un programme de formations, visites et ateliers pratiques pour encourager la diversification et le développement de nouvelles filières (programme en annexe) en partenariat avec le Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier

- Aide marketing pour aider les producteurs dans leur développement : réalisation de « cartes de visite » et reportage photos.

- Partenariat avec la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg : échanges de bonnes pratiques en matière d'initiatives de commercialisation des produits locaux, organisation de visites, l'organisation de marchés de terroir communs.

- Fiches FIC: le subventionnement des communes pour toute initiative favorable à la commercialisation des produits locaux et artisanaux, le subventionnement des communes pour toute initiative favorable au développement du maraichage.

◦ **Utiliser les calendriers communaux (ou intercommunaux) et les bulletins communaux** pour informer et sensibiliser les citoyens à une alimentation de saison, des techniques naturelles pour remplacer les pesticides et herbicides chimiques, des techniques de compostage, des producteurs locaux qui vendent des fruits et des légumes de saison.

- Fiche FIC: fiche touchant au désherbage alternatif

- Fardes « Petits Gestes au quotidien » (partenariat avec la Province de Liège): onglet relatif à l'alimentation durable (actuellement : une fiche sur le calendrier des légumes et fruits de saison, une fiche reprenant des recettes) -> une communication est programmée prochainement avec la Province de Liège.

**Nos questions / incertitudes :**

- Faut-il privilégier un étiquetage global (énergie grise) ou détaillé / spécifique (origine, saison, etc.) ?
- Sur quelle zone géographique cet étiquetage doit-il être envisagé (la Province du Luxembourg ou plus largement)?
- Cette action nécessite des renseignements complémentaires notamment sur le calcul d'émission d'énergie grise, sur la législation en matière de label, etc.

**Les pistes à approfondir:**

- Créer un répertoire des agriculteurs locaux ou mettre en valeur ce qui existe déjà (ex: [www.terroirlux.be](http://www.terroirlux.be)) ; augmenter la visibilité des agriculteurs (marchés fermiers, grandes surfaces, «vitrines» au niveau communal, toutes boîtes, presse et TV locales, etc.) ; valoriser le métier, organiser des rencontres entre agriculteurs et citoyens pour renforcer la confiance et le soutien entre producteurs et consommateurs locaux ;

- [Site internet www.terroirlux.be](http://www.terroirlux.be): site présentant les produits/producteurs issus de la Province de Luxembourg, les lieux où l'on peut trouver les produits.

- Soutien de conférences : Halle de Han

- Participation aux opérations : fermes ouvertes, Agricharmes, Foire agricole, Horecatel

- En juin 2016, organisation des « [Etats généraux des producteurs locaux](#) », pour favoriser les échanges entre les différents acteurs.

- Limiter l'importation de produits de pays éloignés (exemple : le bœuf argentin) et assurer la traçabilité des produits ;

- Mise en place, au niveau belge, du label « Belbeef », permettant d'identifier la viande issue de notre pays.

- Encourager la vente des fruits et des légumes «moches» ;

- Soutien à l'asbl Agrinew pour la construction d'ateliers de transformation permettant notamment la transformation de fruits/légumes.

- Soutenir financièrement les agriculteurs qui optent pour une production «respectueuse de l'environnement» (à définir) ;
- La Province n'est pas autorisée à donner des aides directes aux agriculteurs mais elle les soutient lors des campagnes de sensibilisation ( ex : semaine bio) et lors des marchés de terroir.
- La Politique Agricole Commune (PAC) mise en œuvre sur le territoire wallon rémunère les agriculteurs qui font des efforts en matière d'environnement (mesures agri-environnementales, paiement vert, primes à l'agriculture biologique, ...).
- Inciter les communes à mettre des terrains à disposition des particuliers pour des potagers collectifs (compostages collectifs, intégration d'abeilles et de poules si pertinent);
- Fiche FIC: Le subventionnement des communes pour toute initiative favorable au développement du maraichage.
- Appel à projets « jardins » destiné aux particuliers et aux collectivités (mise en place de potagers partagés ou non, poulaillers, vergers, ruchers, bacs bio. L'appel a été relancé en 2016. Un accent a été mis sur le gaspillage alimentaire (compostage, poulailler, paillage naturel,...) ; sans oublier le volet social ( transmission) ,environnemental et économique (circuits courts).
- Éduquer les enfants et les jeunes dans les écoles (visites de fermes, sensibilisation à une alimentation saine, locale et de saison, etc.) et poursuivre les initiatives existantes dans les cantines scolaires (consommation locale) ;
- Opérations « Agricharmes »
- Contribution à l'opération « Journées Fermes Ouvertes »
- Brevet du Benjamin et Poussin de l'environnement
- Formation en alimentation durable à destination des collectivités provinciales dans un premier temps et dans un second temps à destination des collectivités communales. Cette formation a été dispensée par BioWallonie.
- Appel à projets « jardins » destiné aux particuliers et aux collectivités (mise en place de potagers partagés ou non, poulaillers, vergers, ruchers, bacs bio. L'appel sera relancé en 2016. Un accent a été mis sur le gaspillage alimentaire (compostage, poulailler, paillage

naturel,...) ; sans oublier le volet social (transmission), environnemental et économique (circuits courts).

- Projet CAMPUS initié par BioWallonie. Ce projet vise à assurer le partage et le suivi de 4 expériences pilotes (Province de Luxembourg, Province de Hainaut, Province de Namur, Institut Robert Schuman), autour de 3 axes de travail : technique ( question de logistique qu'un établissement va rencontrer en entamant l'aventure de l'alimentation durable depuis ses commandes jusqu'au service), institutionnel ( instaurer un projet d'établissement qui englobe la participation de divers acteurs de manière différenciée), éducatif et pédagogique ( intégrer la thématique de l'alimentation durable dans le programme des cours en vigueur afin de sensibiliser les jeunes).( Dossier dans les mains des Ministres Collin , Di Antonio, Prévot).

- Projet INTERREG Développement d'une filière agroalimentaire durable transfrontalière. Ce projet devrait permettre de favoriser les échanges entre producteurs locaux et cantines de collectivités, mais aussi de poursuivre la sensibilisation et la formation des acteurs concernés.

- Livre de recettes : continuité de la formation en alimentation durable . Ce projet permettra de donner de la visibilité au projet alimentation durable au sein de l'Institution provinciale, sensibiliser à l'alimentation durable en collectivité.

- Organisation du salon « Mirwart aux abeilles » le dimanche 26 juin ( tout public) . Le lundi et le mardi , nous accueillerons plus de 1000 enfants. (Activités proposées : visite du rucher, de la miellerie, extraction du miel, jeu de piste apicole, découverte et dégustation des produits de la ruche, atelier sur la cire).

◦ Favoriser les coopératives locales d'agriculteurs, les centrales d'achats groupés afin de garder la maîtrise sur le prix de vente des produits (en dehors du marché international) et garantir une juste rémunération des producteurs ;

- Fiches FIC: Le subventionnement des communes pour toute initiative favorable à la mutualisation en agriculture.

- Projet en cours de réflexion : appel à projets en agriculture pour des projets novateurs portés par des groupements d'agriculteurs.

- Soutien à la démarche au travers de différents subsides : ASBL Nature Attitude ( GAC), Marché de terroir, Réseau Solidairement, Halle de Han et de Paliseul

◦ Favoriser la pisciculture locale pour éviter l'impact de la pêche intensive.



- Pisciculture locale : Domaine provincial de Mirwart (truite Fario)
- Petits gestes au quotidien : une fiche est consacrée à la pêche durable

Au-delà de ce qui a été cité jusqu'ici, l'organisation des Etats généraux des circuits courts a permis de mettre en avant plusieurs axes de travail prioritaires.

A la suite de cette première étape d'un processus visant à favoriser le développement des circuits courts sur notre territoire, je m'engage à :

- 1) Soutenir la mise en place d'ateliers de transformation et d'outils favorisant une logistique partagée
- 2) Organiser des rencontres entre les collectivités et les producteurs, et entre le secteur Horeca et les producteurs
- 3) Organiser des rencontres entre porteurs d'initiatives et producteurs au niveau local et au niveau de la province
- 4) Sensibiliser les communes à la problématique des circuits courts et la valorisation des produits locaux, même si cette action est déjà en partie menée dans le cadre de la campagne du Commerce équitable
- 5) Aider les producteurs dans la communication et la mise en valeur de leurs produits
- 6) Organiser la Fête du circuit court
- 7) Créer une brochure reprenant les principaux événements « Terroir »

A noter que les différents exposés présentés lors des Etats généraux des circuits courts en province de Luxembourg, ainsi que le compte-rendu des ateliers participatifs, sont disponibles sur le portail de la Province de Luxembourg (<http://www.province.luxembourg.be/fr/etats-generaux-des-circuits-courts-en-province-de-luxembourg.html?IDC=3535&IDD=106720> ou encore : [www.province.luxembourg.be](http://www.province.luxembourg.be) > Entreprises > Agriculture et ruralité > Etats généraux des circuits courts en province de Luxembourg).

## Annexe : Plan de communication Terroirlux

### 1/ Pourquoi communiquer sur Terroirlux ?

Pour faire connaître le site internet, mais aussi et surtout valoriser les producteurs de notre province.

### 2/ Quel message veut-on faire passer ?

Terroirlux est le site n°1 pour tout connaître sur les produits locaux en province de Luxembourg.

### 3/ Quel est le public cible ?

- 1) Les citoyens de la Province de Luxembourg.
- 2) Les touristes francophones
- 3) Les producteurs /distributeurs / transformateurs de la Province de Luxembourg
- 4) Les associations

### 4/ Quels moyens de communication utiliser ?

- Réalisation d'un **dépliant** descriptif de TerroirLux et d'une **affiche**  
⇒ Distribution via les producteurs, les bistrotts de terroir, les boutiques de terroir et les supermarchés proposant des produits de terroir, Agricharmes, centres culturels, gares, centres sportifs... ,
- **Kit** comprenant **affiches, dépliants** et autocollants à distribuer aux producteurs
- Création d'une **page facebook** et d'une **newsletter**  
⇒ mettre chaque mois un producteur en avant
- **Lien Terroirlux** sur tous les sites communaux, sur les sites des acteurs wallons comme apaq'w, bioforum... , sur les documents imprimés des autres partenaires
- Mettre un **onglet « produits locaux »** sur les sites « **Que faire** », « **Au-fait.be** », « **vivreici.be** » avec les événements terroir

- Réalisation d'un petit **spot TV via TV Lux** qui serait diffusé sur cette chaîne et que l'on utiliserait également lors de nos foires et salons,  
⇒ et/ou voir si possibilité de réalisation via le Réseau wallon de Développement rural
- Avoir un **stand TerroirLux sur les marchés de terroir** (au moins une présence par an sur chacun des marchés de terroir)
- Avoir un **stand TerroirLux sur les différents salons agro-alimentaires dans la Province et ailleurs** (Foire de Libramont, Salon Horecatel, Marché d'Ixelles, ...)  
⇒ N.B. : dans le cadre de ces différentes participations une demande de **subside** (produits de dégustation) peut être introduite par un partenaire auprès de l'Apaqw
- Créer une **pastille TerroirLux** (le logo TerroirLux) que les producteurs pourraient coller s'ils le souhaitent sur leurs produits ou directement imprimer sur leurs étiquettes (s'inspirer du fonctionnement de la pastille de Wallonie)  
⇒ N.B. : pour ceux qui le demandent sinon plus tard quand Terroirlux sera plus connu
- Créer des **autocollants** « Nous sommes référencés sur Terroirlux » avec un QR code à mettre chez les producteurs et dans les boutiques de terroir, ...), ou affiche
- Imposer aux **événements « Terroir » soutenus par la Province** d'intégrer sur leurs outils de communication le **logo TerroirLux**

Autre projet à mener dans le cadre de TerroirLux : créer une charte « Marché du terroir » (dénomination à préciser), inviter les marchés à rentrer dans ce label, et réaliser une brochure avec ces marchés pour toute l'année (dates des marchés, producteurs présents sur ces marchés).

## Thème 2 : La mobilité

- **Notre objectif** : réduire les émissions de CO<sup>2</sup> en facilitant et en limitant les déplacements grâce à une centrale de mobilité qui ferait converger et rendrait visibles l'offre et la demande.
- **Notre réflexion** : nous sommes conscients que la Province de Luxembourg est une zone géographique étendue et mal desservie en transports publics. Réduire les émissions de CO<sup>2</sup> produites par les déplacements est donc un véritable défi. Nous sommes conscients également que le fait d'améliorer la mobilité peut avoir un impact positif sur notre emploi du temps, le lien social (convivialité), l'environnement (moins de parking, plus de verdure), la qualité de vie (stress, pollution, allergies, etc.) ou encore le budget individuel et collectif.
- **A qui notre proposition s'adresse-t-elle ?**  
  
Au Conseil provincial, aux entreprises, aux communes, aux citoyens.
- **Notre proposition** :
  - **Créer une centrale de mobilité dans la Province de Luxembourg** qui répertorie tous les moyens de transports (publics – TEC et SNCB – mais aussi associatifs – mutuelles, Croix rouges, etc. – et individuels comme le covoiturage). Cette centrale précise le nombre de places disponibles, l'horaire et le tarif.

Ce projet nécessite une étude de marché et de faisabilité. Il est nécessaire de disposer de bases de données relatives aux flux de mobilité (ex : zones plus ou moins fréquentées, répertoire des entreprises et leur localisation, etc.).

- L'offre : Employeurs / Associations bénévoles (ex.: Croix Rouge, assoc. Gouvy, mutuelles,...) / Initiatives de citoyens (covoiturage) / Transports en commun (TEC/SNCB) / Initiatives d'entités fédérées (Locomobile via communes/Province, sponsoring entreprises et conducteurs titres-services) ;
- La demande : Travailleurs / Demandeurs d'emploi / Personnes à Mobilité Réduite / Personnes âgées / Étudiants / Écoliers / Parents / Citoyens / Petites marchandises (ex.: pour faire ses courses, livraison de médicaments, etc.) ;
- Les vecteurs (dynamiques, en temps réel) : Internet (moins coûteux) ; une centrale téléphonique (touche plus de monde mais coût élevé) ; Application smartphone ;

- Les promoteurs : la Province en partenariat avec les communes et des privés, des employeurs qui peuvent y voir des avantages autres que financiers (ex. places de parkings libérées, etc.). Nous considérons que cette plateforme ne doit pas être une entreprise commerciale ;
  - La communication : TV Lux, bulletins communaux, radio, toutes boîtes, journaux, entreprises, écoles, bouche-à-oreille, réseaux sociaux ;
  - Le périmètre : toute la Province de Luxembourg et élargissement par la suite aux autres Provinces. Le trajet doit comporter le départ et/ou l'arrivée dans la Province ;
  - Le covoiturage : il faut distinguer les longs trajets (voir ce qui existe déjà comme BlaBla car) des trajets routiniers plus courts ; favoriser les stops covoiturage ; les places de parking gratuites pour le covoiturage (étendre la mesure qui existe à certains endroits).
- **Nos questions / incertitudes :**
    - Faut-il rémunérer le covoiturage, si oui via quel mode de paiement ? Incitant ou risque de dérive commerciale ?

Le covoiturage privé est l'objet d'une rencontre entre 2 ou plusieurs autosolistes. Il s'agit essentiellement d'une décision privée, concertée, entre les acteurs. Il est difficile d'identifier tous les types d'accords entre les parties (défraiement au kilomètre, forfait, partage des jours entre les covoitureurs,...). Certains sites spécialisés proposent la mise en relation des covoitureurs (offre/demande).

D'un point de vue fiscal, une « indemnisation » supérieure à € 0.34 ne peut être demandée sans inscription de revenus dans la déclaration IPP, puisque le but lucratif ne doit pas être recherché.

Un avantage fiscal peut-être octroyé par une entreprise à condition que ce covoiturage soit organisé par elle.

  - Comment inciter les employeurs à favoriser le covoiturage ?
- La Province travaille à la mise en place d'un Appel à projet à destination des entreprises de la Province manifestant une réelle volonté de s'investir dans une politique concertée de mobilité alternative pour ses travailleurs. La Province propose de récompenser certaines de ces entreprises en prenant en charge les frais de mise en place d'un outil performant, (plateforme internet de type « carpool.be » ainsi que les frais d'abonnement des 18 premiers mois.

- Le télétravail pourrait être davantage encouragé, mais cela nécessiterait d'harmoniser les législations fiscales entre le Luxembourg et la Belgique ;

Le télétravail est une des pistes de travail, qui peut être associée au coworking, bureaux partagés,...

Sa faiblesse tient dans la désocialisation du travailleur, si cette formule de travail est appliquée en temps complet ou presque. De plus, beaucoup d'entreprises n'ont pas encore dans leur culture l'autonomie complète/partielle du travailleur. Une harmonisation fiscale serait un pas, mais pas la solution universelle.

- Faut-il forcer le changement de comportement ou sensibiliser progressivement ? Journée sans voiture obligatoire mais comment prendre en considération les personnes isolées à mobilité réduite, etc. ?

Il doit s'agir d'une subtile combinaison des 2 facteurs. Le changement de comportement est parfois imposé par une réalité de terrain (suppression de bus, travaux longue durée, changements d'horaires de train, ...).

Des alternatives à l'autosolisme existent. Elles font l'objet de travaux actuellement au sein de la Maison Luxembourgeoise de la Mobilité. Il est important aussi de déjà travailler maintenant sur un volet communication, afin d'informer le citoyen sur l'existence de ces alternatives. Le travail de coordination de ces initiatives est aussi primordial, et fait déjà le point d'une attention particulière depuis plusieurs années. La Maison Luxembourgeoise de la Mobilité a rencontré dernièrement le SPW pour la labellisation d'un certain nombre de parkings de covoiturage (identification, fléchage, marquage au sol, éclairage, sécurisation, ...). Ce processus est assez lent, mais de bonnes nouvelles sont attendues avant fin 2016.

Au niveau provincial, la plateforme luxcovoiturage.be a été abandonnée, faute d'une masse suffisante d'utilisateurs. Les visiteurs sont maintenant redirigés vers Carpool.be, qui travaille en étroite collaboration avec le SPW, et coordonne l'application Smartphone ComOn, permettant la mise en liaison rapide des demandeurs et des conducteurs. Une évaluation sera réalisée fin 2016.

- Comment revaloriser les transports publics dans un contexte de libéralisation et comment ajuster l'offre à la demande ?

La Maison Luxembourgeoise de la Mobilité, et la Conférence luxembourgeoise des Elus proposent des motions, des interpellations vers les politiques des niveaux de pouvoir en charge de la mobilité structurée (Région et Fédéral). La MLM collecte et compile les informations de la réalité du terrain, sensibilisant

chaque fois que c'est possible les décideurs sur notre réalité luxembourgeoise (Mobilité et Ruralité).

Le fait de monter un dossier Interreg V européen spécifique au développement de notre mobilité ferroviaire en milieu rural est un exemple de notre volonté d'explorer toutes les pistes, et d'obtenir les financements nécessaires à la réalisation d'études, de projets, mettant en avant le caractère rural et donc spécifique de notre province.

La Maison Luxembourgeoise de la Mobilité a remonté tant au niveau régional que fédéral, un certain nombre de points d'attention dans le cadre de l'élaboration du plan de transport 2017. Un des points les plus importants, est la demande d'une collaboration renforcée entre TEC et SNCB, dans l'élaboration du Plan de transport (coordination, complémentarité au niveau des nœuds, rabattage vers le rail, ...). Ces points d'attention sont parfaitement alignés avec les propositions de la Région Wallonne. Des réunions se sont déjà tenues entre TEC et SNCB. Lors du roadshow SNCB de mars 2017, les TEC seront présents et présenteront leur déclinaison bus de ce Plan de Transport.

- Comment repenser la mobilité en tenant compte du fait que les habitants de la Province sont attachés au mode de vie rural et ne souhaitent pas habiter à proximité des villes ?

Voir réponse ci-dessus. La défense de la ruralité, et la volonté de voir nos citoyens bénéficier des mêmes services que les citoyens plus « citadins » est une préoccupation quotidienne de la Maison Luxembourgeoise de la Mobilité, et du Conseil provincial, et ce dans tous les domaines (services bancaires de proximité, infrastructures de covoiturage, reconnaissance de la zone Sud –Est de la Province comme périmètre PUM ( Plan Urbain de Mobilité ) dans le cadre du Plan Régional de Mobilité Durable, services postaux SVP Facteur, ...

## Thème 3 : L'habitat

L'habitat de demain est au cœur d'enjeux humains, sociétaux et planétaires : problèmes de logement, exigences sanitaires, adaptation aux mutations de la société, réchauffement climatique, épuisement des ressources, crise énergétique.

Position de la Province :

### 1) Collaboration avec le Guichet de l'énergie

Le guichet de l'énergie accueille, guide le citoyen dans les domaines touchant à l'énergie au sein e son habitat. Il représente un passage incontournable pour tous les citoyens à la recherche de conseils, astuces durables à adopter au quotidien comme dans leurs projets de construction ou de rénovation. Le citoyen pourra bénéficier de conseils techniques personnalisés, neutre et entièrement gratuits dispensés par des spécialistes. Une information claire sur la réglementation et les aides en matière d'énergie en vigueur en Wallonie pourra lui être donnée.

Je vous conseille également de vous abonner gratuitement à la revue trimestrielle de la Région Wallonne : Energie 4.

De manière régulière, le guichet propose des articles à insérer dans les revues communales. Les communes ' Convention des Maires ' sont de plus en plus demandeuses de ce type d'information.

2) Le prêt à 0% de la Région pour les travaux de rénovation et économiseurs d'énergie Ecopack et Rénopack. Afin de répondre à la spécificité géographique de la province de Luxembourg et d'assurer de manière optimale la mission de service aux citoyens, la Cellule Développement Durable a été reconnue comme courtier par la Wallonie pour assurer le suivi administratif de ces dossiers. Les personnes socialement fragilisées représentent pour nous un groupe cible particulier qui pourra ainsi bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

### 3) Notre présence lors de l'opération « Chantiers ouverts »

Depuis maintenant quelques années, la Cellule Développement Durable est associée à cette opération et propose des conférences, de la sensibilisation énergétique pour les citoyens. Cela nous permet de créer des liens avec le monde de l'entreprise et de nous faire connaître auprès du grand public.



- 4) Des fiches thématiques sont en cours de réalisation et seront proposées lors de la Rencontre climatique. Ces fiches aborderont des thèmes mis en situation comme la rénovation, l'achat d'une maison, le PEB....
- 5) Un cadastre des outils et des acteurs liés à l'énergie est en cours de réalisation. Il sera proposé lors de la rencontre climatique.
- 6) Un projet Interreg Grande Région a été déposé, nous attendons une décision pour fin août. Celui concernait la filière écorénovation (production, usinage, commercialisation, utilisation par les particuliers et ou les entreprises).

## Thème 4 : L'action et l'engagement au niveau local

Pour accompagner les communes dans la transition énergétique, il est essentiel d'avoir dans son personnel des personnes compétentes dans de nouvelles matières telles que l'environnement, l'énergie,...

A l'heure actuelle, plus de la moitié des communes « Convention des Maires » ont cette personne au sein de leur administration.

Je trouve intéressant de, d'abord, redéfinir les rôles de chacun :

- L'éco-passeur a pour mission de garantir à la commune, une expertise dans certaines missions relatives aux politiques du logement (salubrité, ancrage communal) et de l'énergie (réalisation d'un cadastre énergétique, contrôle PEB, développement d'un plan pour l'énergie). Il est également responsable de la communication « environnement » au sein de la commune.

- Le conseiller en énergie est un véritable pivot pour une gestion globale et durable de l'énergie au niveau communal en mettant son expertise et son dynamisme au service de l'ensemble de la collectivité. Les communes ayant fait le choix en 2007 de signer la charte ENERG-ETHIQUE de la Région Wallonne ont eu l'opportunité d'engager un conseiller en énergie ; 4 missions lui sont dévolues :

- o la maîtrise de la performance énergétique dans les bâtiments communaux;
- o le contrôle du respect des normes en matière d'isolation thermique et de ventilation lors de l'octroi des permis d'urbanisme et plus généralement des dispositions du Cwatup ayant trait à la performance énergétique des bâtiments;
- o la sensibilisation du personnel communal aux deux aspects ci-dessus;
- o l'information en première ligne de la population, en matière d'économie d'énergie

Les communes qui n'ont pas signé cette charte en 2007 ne recevront aucune aide pour l'engagement de leur conseiller en énergie.

- Le Consultant en énergie = le guichet de l'énergie ( RW)

- Le correspondant en énergie est la personne responsable de l'énergie au sein d'un bâtiment, d'une entreprise. Chez nous, cet agent est responsable de la transmission des données énergétiques nécessaires au cadastre énergétique.

La Province de Luxembourg a mis en place des Ecoteams qui permettent de favoriser un changement de comportement du travailleur par rapport à l'énergie, au tri des déchets, à la protection de l'environnement.

Par l'accompagnement des communes, nous incitons celles-ci à favoriser la création de telles cellules au sein de leur administration.

Chacun peut à des niveaux différents favoriser, dynamiser l'engagement local. La rencontre climatique aura pour objectif de mettre en réseau tous ces acteurs du développement durable et de susciter de nouvelles initiatives.